DEPARTEMENT **Ardèche** **ARRONDISSEMENT** **Largentière** **CANTON** **Berg-Helvie**	**Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER** PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2026 L'an **deux mille-vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures,** les membres du conseil municipal de la Commune de ST JEAN LE CENTENIER se sont réunis en séance publique à la salle du conseil municipal en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, COMBAZ Sabine, BOYER Didier, CHENIVESSE Michel, BÈQUE Christiane, DORTHE Michel, GASCHET Patrick, JACQUEMOUD-COLLET Claire, LE DORÉ Bertrand, MOREL Julie, PLANCHON Vérane, PREVOST JEGU Sandra, **Excusés :** GAILLARD Jean-Pierre, SOLER Alexandra, **Absents :**	
Secrétaire de séance : BÈQUE Christiane	

1°) Approbation du procès–verbal du 27 juillet 2026

Le Maire rappelle que le procès-verbal a été transmis par mail aux conseillers municipaux. Pas de remarques.
Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les dossiers en cours

Ecole :

- Aménagement de la cour : Présentation du CAUE des échanges qu'il y a eu entre l'équipe enseignante, les élèves, les ATSEM et l'Amicale Laïque ainsi qu'une esquisse du projet d'aménagement. Une nouvelle réunion aura lieu mi-novembre avec la présentation d'un projet plus précis.
- Rentrée scolaire :
    - L'effectif est de 86 élèves, répartis sur 4 classes : PS/GS : 6 + 12 =18, MS/CP : 13 +8 = 21, CE1/CE2 : 9 +14= 23, CM1/CM2 : 9 +15 =24
    - 13 Enfants hors commune : 7 de Mirabel, 2 de Villeneuve, 4 de St Gineys
    - Un agent est en arrêt jusqu'à lundi
    - Organisation cantine : Remerciement à Christiane BEQUE pour l'aide apportée aux agents lors des absences
    - Pas de grève le 29/09/2026

Travaux :

- Entretien de voirie 2026 : les travaux de voirie sont presque terminés
- Aménagement consolidation falaise au bord de la Claduègne en dessous le village : l'enrochement est très détérioré sur 150 mètres de long et 3 mètres de haut. Des études doivent être faites (étude G2) pour prévoir l'aménagement le plus adéquate
- Aménagement parking : La maison au bord du parking doit être démolie (trop fragilisée), le hangar devrait être maintenu (une réflexion devra être faite sur son devenir)
- Château : Les travaux ont repris début de mois. Le chèque de Total Energie d'un montant de 100 000 € a été remis début septembre à Lyon
- Travaux de Malavas : Une demande a été faite au Syndicat pour finaliser les travaux. Michel DORTHE demande s'il est possible d'installer une nouvelle borne à incendie, car celles en place sont à plus de 200 m. Cela pourrait peut-être se faire pendant les travaux d'eau potable
- Cimetière : la procédure de régularisation avant reprise de sépulture sans titre de concession ne concerne plus que 6 concessions sur 44 (au départ)

Une demande de renseignements a été faite à la SAUR afin de pouvoir travailler sur les taxes d'assainissement.

Le Maire liste les remerciements des associations suite au versement de la subvention en 2026.
Les conventions sportives (OBCH et Berg Helvie) arrivent à échéance en 2026 : Cela sera donc traité lors d'un prochain conseil.

Fibre optique : Réunion publique le mercredi 30 septembre de 14h00 à 17h00.

Demande d'adressage de Monsieur DUPONT Sylvain refusée. En effet aucune demande d'urbanisme n'a été faite pour l'installation du Mobil 'home, malgré plusieurs relances au propriétaire.
Points sur les différentes réunions des commissions :

Suite à un mail d'information de la DGFIP, une demande a été faite afin de bénéficier du nouveau service pour la fiabilisation des évaluations cadastrales (éléments de confort…).

ENEDIS a informé la Mairie qu'un drône vérifiait les lignes Basse Tension depuis mi-août jusqu'à fin novembre sur toute l'Ardèche.

Une demande de l'OBCH et de la Mairie de Villeneuve de Berg a été faite pour une éventuelle utilisation du stade pour les matchs car le stade de Villeneuve de Berg va être en travaux pendant 6 à 8 mois. A ce jour, rien n'est encore acté.

CDC Berg et Coiron :

- Retour de l'avenant signé de la convention OPAH – RU
- Renouvellement de la convention pour la mise à dispo d'un agent « électricien », 1 jour par semaine jusqu'au 31 décembre 2026
- Réunion PLUI : 5 novembre à 9h00 en Mairie
- Visite du sous-préfet et préfet sur la commune le 21 octobre

Le Maire indique que le Fouillis de Saint Jean a été une nouvelle fois une belle réussite. Il indique les futures manifestations de cette fin d'année (Bal de Phoenix Line Dance, Thé dansant du club Union Amitiés) et précise que les feux d'artifice sont reportés à la Fête de la Bugne.

Une réflexion est à mener au niveau de la SACEM afin de soulager les associations du village. La commune pourrait adhérer pour les associations avec une cotisation en fonction du nombre d'habitants. Afin de s'engager le secrétariat va se renseigner plus précisément.

Une réunion des forces économiques de la commune devrait être organisée mi-novembre.

3°) Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants hors commune, année scolaire 2025-2026 : Délibération à prendre

Le Maire rappelle que par délibération du 23 octobre 2017, il avait été décidé de fixer chaque année par délibération, le montant de la participation des communes de résidences concernées par la scolarité des enfants faite sur la commune d'accueil et le calcul du montant de cette participation selon la réglementation en vigueur, en fonction du bilan de l'école réalisé. Il présente le bilan de l'année écoulée en détaillant l'ensemble des dépenses et des recettes. Il rappelle que le coût par enfant à la charge de la Commune reste très élevé (1 729.39 €) par rapport à la participation demandée aux autres communes ; en effet les frais de fonctionnement des services périscolaires ne peuvent être intégrés dans la participation sur les frais de fonctionnement pour les enfants hors commune.
Compte tenu de l'évolution annuelle du montant de cette participation, le Maire propose de valider le principe de participation et le montant de 1 154.13 € par enfant pour l'année scolaire 2025-2026. Il indique qu'un courrier sera envoyé aux communes concernées, précisant le bilan de l'année écoulée par élève et le montant total dû avec le nom des enfants concernés (9 enfants de Mirabel et 2 enfants de Saint Gineys en Coiron). Il précise que le solde de l'année écoulée et l'avance sur les frais de scolarité 2026-2027 seront à régulariser sur l'exercice en cours.
Décision : accord à l'unanimité.

4°) Convention avec la commune de Mirabel pour les frais de fonctionnement de l'école : Délibération à prendre

Le maire rappelle les différents échanges avec la commune de Mirabel et indique que cette dernière a proposé une convention. Après analyse, le Maire la présente au conseil avec les modifications qu'il souhaite faire. Ce nouveau projet va être envoyé par mail aux élus de Mirabel. Après discussion, le Maire demande l'autorisation de la valider et de la signer telle que modifiée. Décision : accord à l'unanimité.

5°) Demande de subvention de l'OGEC du Coiron de Villeneuve de Berg pour l'année scolaire 2025-2026

Le Maire indique que par courrier reçu le 22 juillet 2026, l'École Notre Dame du Coiron de Villeneuve de Berg (école privée) sollicite la commune à soutenir financièrement l'école pour toutes les fratries des familles résidant sur la commune. Le Maire rappelle que l'école sollicite la commune depuis 2024 pour une participation aux frais de fonctionnement liés aux enfants habitant la commune et aux projets pédagogiques (sorties…). Le montant versé chaque année s'élève à 2 000 €. Il rappelle que la participation aux frais de fonctionnement, selon le nouvel article L.442-5-1 du code de l'éducation qui détermine le principe de contribution de la commune de résidence et fixe les différents cas dans lesquels la contribution, est obligatoire (notamment lorsqu'il y a des fratries). Pour l'année 2025/2026, 2 élèves étaient concernés. Après discussion, le Maire propose de verser une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 2 000 € pour l'année scolaire 2025-2026. Décision : Accord à la majorité (2 abstentions : Sandra PREVOST JEGU, Michel Dorthe).

6°) Demande de subvention pour les travaux d'aménagement pour la sécurisation de la Route de la Gare

Le Maire fait un point sur le dossier et précise qu'à ce jour n'ayant pas encore de projet défini, ni de chiffrage, il n'y a pas la possibilité de déposer un dossier de subvention dans le cadre « Appel à projets amendes de police », la date limite est le 30 septembre.

7°) Travaux de voirie 2026 : Demande de subvention « ATOUT RURALITÉ » auprès du Département de l'Ardèche

Le Maire indique que suite à l'état des lieux de la voirie par le technicien dans le cadre de l'Assistance Technique aux Collectivités, une consultation (MAPA) a été faite pour les travaux de réhabilitation des voiries communales 2026 auprès de trois entreprises (Eurovia, Colas, SATP). Le Maire fait part des différents travaux projetés et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux établie par le Département de l'Ardèche. Après ouverture des plis et vérification de leur conformité, le Maire informe que c'est l'entreprise SATP d'Aubenas qui a été retenue avec la meilleure offre pour un montant de 55 993.00 € HT.

Le Maire fait part des nouveaux dispositifs (subventions) du Département de l'Ardèche concernant les travaux sur voirie communale, le déneigement et l'aménagement de sécurité le long des routes départementales : Taux d'aide 40 % maximum avec un plafond de subvention de 20 000 € par commune. Le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre de ces travaux de voirie 2026. Décision : Accord à l'unanimité.

8°) Mise en place de la taxation de la vacance des locaux d'habitation à partir de 2027 : Décision à prendre

N'ayant pas assez d'informations sur cette question, le Maire propose de reporter la question à un prochain conseil. Décision : accord à l'unanimité.

9°) Projet d'acquisition des parcelles AP 200, 201, situées Rue des Écoles appartenant aux consorts ZOUIN/ROMAND

Le Maire rappelle que des courriers ont été envoyés en recommandé aux propriétaires pour défaillance de débroussaillement sur certaines parcelles dont les terrains référencés AP 200 et 201. En effet le SDIS de l'Ardèche les a identifiées comme des parcelles à fort risque d'incendie. Suite à cela, le Maire a été contacté par Madame ZOUIN Nicole (un des propriétaires) qui souhaite vendre les deux biens en un lot sur la commune : les parcelles AP 200 (232 m²) et AP 201 (1 565 m²) situées quartier Les Abeilles (rue des Écoles). Il explique que ces parcelles sont complètement à l'abandon et qu'elles créent un risque majeur en terme d'incendie ainsi qu'un risque de noyade lié à la piscine abandonnée. Le Maire fait part de l'intérêt qu'apporterait l'acquisition de ces parcelles idéalement situées pour la continuité de l'aménagement du cœur du village (aménagement équipements publics, espaces publics…). En effet, elles sont proches de l'école, du futur Relais d'Assistante Maternelle, de la micro-crèche… Une réflexion plus approfondie devra être menée pour l'aménagement de ces terrains.

Le Maire demande l'autorisation de faire une proposition afin d'acquérir ces terrains à 20 € /m², soit u total de 35 940 €. Décision : Accord à l'unanimité

10°) CDC Berg et Coiron : Demande de convention pour la participation financière au projet pour le réseau de lecture publique, programmation 2026

Le Maire rappelle que depuis 2024, la CDC Berg et Coiron est engagée, aux côtés du Département de l'Ardèche et des communes concernées, dans une démarche de mise en réseau des bibliothèques du territoire afin de renforcer l'accès à la lecture publique et de développer des actions culturelles partagées. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a porté la candidature du réseau à l'appel à projets « Action culturelle partenariale des bibliothèques » lancé par la Médiathèque Départementale de l'Ardèche (MDA). Le projet « Premiers pas dans l'action culturelle collective », reposant sur la création d'un recueil de souvenirs partagés intitulé « *Je me souviens* » et sur la réalisation d'une exposition de portraits, « Ces moments de lecture », de lecteurs et lectrices du territoire, a été retenu.

Le Maire présente la convention qui a pour objectif de fixer les modalités de participation financière au co-financement de l'action « Je me souviens ». Le montant de la commune est de 40 €. Pour information les autres financements reposent sur un apport des autres communes, selon la taille de l'équipement du point de lecture (à hauteur cumulée de 340 €), la vente des livres (250 €), une participation de la CDC Berg et Coiron (500 €), et la subvention de l'AAP de la Médiathèque Départementale de l'Ardèche (2 543 €).

Le Maire propose de valider la convention telle que présentée et d'autoriser Monsieur Joël ARSAC, Premier Adjoint, à signer la convention ou tout autre document lié à ce dossier. Décision : accord à l'unanimité.

11°) Régularisation d'une partie du chemin de l'Escoutay au niveau des parcelles AH 335-337 : Délibération à prendre

Le Maire indique que Mme et M. GARDIN Patrice, propriétaires des parcelles AH 335-337, souhaitent acquérir une partie du chemin rural de l'Escoutay. Selon le cadastre, ce chemin permet d'accéder à des parcelles agricoles, mais il n'est plus utilisé actuellement car impraticable. Si le Conseil décide de régulariser cette partie en la cédant à Mme et M. GARDIN, une servitude de passage devra impérativement être maintenue pour les propriétaires des parcelles attenantes. Des membres du Conseil Municipal souhaitent aller voir sur place afin de visualiser la situation. Le Maire propose donc de reporter la question. Décision : Accord à l'unanimité

12°) Questions diverses

Michel CHENIVESSE indique qu'il a été sollicité pour l'installation d'un miroir, Impasse de la Turne : Le Maire indique que le projet est en cours, des renseignements concernant la réglementation ont été pris auprès du service des routes.

Claire JACQUEMOUD-COLLET indique le stationnement gênant d'un véhicule au niveau du croisement des Rochers et de la RD 7, car cela implique des manœuvres pour aller en direction de Privas.

Michel CHENIVESSE fait part du vol de ses carpes Koy (poissons très recherchés).

Vérane PLANCHON fait part des animations culturelles faites (3ème vendredi du mois) organisée par la Mairie de Saint Sernin, créant une dynamique sur leur commune. Le Maire lui indique de se renseigner afin d'avoir plus d'informations sur les budgets, l'organisation…

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il est nécessaire de travailler sur la mise en place d'un conseil municipal des Jeunes.

Patrick GASCHET demande où en est l'étude pour la traversée de la voie verte au niveau de l'ancien Vival. Les études actuelles mèneraient à la création d'un passage souterrain, mais rien n'est encore acté.

Le Maire indique qu'à ce jour il n'a pas d'information sur le devenir du VIVAL.

La séance est levée à 22h20.
Fait à Saint Jean Le Centenier, le 20 octobre 2026.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean Le Centenier.